



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 12 DECEMBRE 2024 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D5 - Création d'un budget annexe « Réseau de chaleur bois »

Date de convocation : 6 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Marylène JAUNEAU à Jocelyne PELETTE ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Julien SARRAZIN à Cyril CHAPPET

Absents excusés : 4

Houria LADJAL ; Henoah CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Gaëlle TANGUY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D5 - Création d'un budget annexe « Réseau de chaleur bois »

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2221-1, L 2224-1, 3241-4 et suivants.

Vu la loi n° 80-531 du 15 juillet 1980 modifiée, relative aux économies d'énergie et à l'utilisation de la chaleur.

Vu la délibération n° D5 du 28 septembre 2023 relative au projet de réseau de chaleur alimenté par une chaudière automatique à bois déchiqueté, qui serait implantée sur le territoire ouest de la ville.

Considérant que :

- La gestion d'un réseau de chaleur est un service public industriel et commercial (SPIC), disposant de l'autonomie financière et qui nécessite la création d'un budget annexe, rattaché au budget principal.
- Les caractéristiques de ce budget annexe sont les suivantes :
 - utilisation de l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
 - budget hors taxes assujetti à la TVA – périodicité trimestrielle ;
 - vote par nature au niveau du chapitre ;
 - vote en équilibre des recettes et des dépenses ;
 - financement par les recettes liées à l'exploitation de l'activité (redevance, tarification usager, etc) et les éventuelles subventions auxquelles ce réseau de chaleur serait éligible.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal :

- de créer un budget annexe « réseau de chaleur bois » à compter du caractère exécutoire de la présente délibération ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25) :

- Pour : 24
- Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0



Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.